



BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

**RAPPORT D'OBSERVATION DES MEDIAS
DEUXIEME TRIMESTRE 2011**

SOMMAIRE

Introduction et approche méthodologique

A - Des résultats des observations sur le pluralisme et l'équilibre de l'information

I - Au niveau des médias audiovisuels

II - Au niveau de la Presse écrite

B - Appréciation des résultats d'observations et recommandations

I - De l'état du pluralisme et de l'équilibre de l'information

II - De l'état des manquements à la loi, à l'éthique et la déontologie

Conclusion et recommandation

Signification des sigles et abréviations

ADF/RDA	: Alliance pour la Démocratie et la Fédération / Rassemblement Démocratique Africain
ADJ	: Alternance, Démocratie, Justice
ADR	: Alliance Démocratique et Révolutionnaire
AND/PJS	: Alliance Nationale pour le Développement/ Parti de la Justice Sociale
AP	: Acteurs Politiques
ARDI	: Alliance pour la Renaissance, la Démocratie et l'Intégration
ASDD	: Action Solidaire pour la Démocratie et le Développement
CDL	: Convention pour la Démocratie et la Liberté
CDP	: Congrès pour la Démocratie et le Progrès
CDS	: Convergence pour la Démocratie Sociale
CFD	: Coalition des Forces Démocratiques
CFD/B	: Convention des Forces Démocratique du Burkina
CFR	: Convention des Forces Républicaines
CNPB	: Convention Nationale pour le Progrès du Burkina
CFOB	: Chef de File de l'Opposition Burkinabè
CPS	: Convention Panafricaine Sankariste
FFS	: Front des Forces Sociales
FPC	: Front Patriotique pour le Changement
G14	: Groupe du 14 février
GDP	: Groupe des Démocrates Patriotes
GDR	: Groupe des Démocrates Républicains
GP/ ADJ	: Groupe Politique / Alternance Démocratie Justice
L'Autre Burkina / PSR	: Parti pour le Socialisme et la Refondation
MDP	: Mouvement des Démocrates Progressistes
MPS/PF	: Mouvement du Peuple pour le Socialisme/ Parti Fédéral
MRPB	: Mouvement pour la Refondation Politique du Burkina
ODT	: Organisation pour la Démocratie et le Travail
PAI	: Parti Africain de l'Indépendance
PAREN	: Parti Pour la Renaissance Nationale
PARIS	: Parti Républicain pour l'Intégration et la Solidarité
PBR	: Parti Burkinabè pour la Refondation
PCP / Faso	: Parti pour la Concorde et le Progrès du Faso
PDP/PS	: Parti pour la Démocratie et le Progrès/ Parti socialiste
PDS	: Parti pour la Démocratie et le Socialisme

PEDB	: Parti Ecologique pour le Développement du Burkina
PNR/JV	: Parti National Républicain / Juste Voie
PSP	: Parti Socialiste Paysan
RDB	: Rassemblement pour le Développement du Burkina
RDF	: Rassemblement des Démocrates pour le Faso
RDEBF	: Rassemblement des Ecologistes du Burkina Faso
RDM	: Réveil Démocratique de Masse
RDP	: Rassemblement Démocratique et Populaire
RDS	: Rassemblement pour la Démocratie et le Socialisme
RED	: Radio Evangile Développement
RPC	: Rassemblement Populaire des Citoyens
RPF	: Rassemblement patriotique du Faso
RPN	: Rassemblement Politique Nouveau
RPP	: Rassemblement pour la Prospérité Populaire
RTB	: Radiodiffusion Télévision du Burkina
UDD	: Union pour la Démocratie et le Développement
UDPS	: Union pour la Démocratie et le Progrès Social
UFD	: Union des Forces Démocratiques et Progressistes
UFP	: Union des Forces Progressistes
UNDD	: Union Nationale pour le Développement et la Démocratie
UNIR/ MS	: Union pour la Renaissance / Mouvement Sankariste
UNIR/PS	: Union pour la Renaissance / Parti Sankariste
UPD	: Union des Patriotes pour le développement
UPR	: Union Pour la République
UPS	: Union des Partis Sankaristes

Introduction et approche méthodologique

Dans le cadre du monitoring des médias et conformément à ses missions, le Conseil supérieur de la communication procède régulièrement à l'observation des médias. Cette opération qui concerne les médias audiovisuels et la presse écrite est faite suivant une grille de lecture basée sur les textes juridiques régissant le secteur des médias ainsi que sur les règles de déontologie. Les centres d'intérêt dégagés pour le monitoring de la presse écrite et des médias audiovisuels sont les suivants :

- le respect du principe du pluralisme et de l'équilibre de l'information ;
- le respect de l'éthique et de la déontologie.

L'observation du pluralisme et de l'équilibre de l'information se fonde sur l'esprit de l'article 31 du code de l'information qui stipule que « *les partis et organisations politiques ont une stricte égalité d'accès aux organes nationaux publics de presse écrite, de radiodiffusion sonore et télévisuelle* ». En effet, les médias publics, du fait de leur nature juridique, sont soumis aux principes qui gouvernent le service public dont celui de l'égalité.

Le respect des principes d'égalité, du pluralisme et de l'équilibre de l'information est une exigence de la démocratie.

Les médias constituent, dans tout système démocratique, le relais des différents courants d'opinion et de pensée de la société. A cet effet, ils sont tenus d'éviter toute action visant à exclure certaines tendances politiques ou sociales de leurs antennes ou de leurs colonnes. C'est pourquoi le principe du pluralisme et de l'équilibre de l'information doit être le bréviaire des médias (audiovisuels et presse écrite).

L'observation relative au pluralisme et à l'équilibre de l'information, au niveau de l'audiovisuel, concerne la radiodiffusion télévision du Burkina (RTB), Radio Bobo et la télévision privée Canal3.

Pour ce qui est de la presse écrite, le monitoring concerne seize (16) journaux :

- les cinq quotidiens que sont *Sidwaya*, *L'Observateur Paalga*, *Le Pays*, *L'Express du Faso* et *Le Quotidien* ;
- les hebdomadaires : *Bendré*, *L'Hebdo du Burkina*, *L'Indépendant*, *Le Journal du Jeudi (JJ)*, *L'Opinion*, *San Finna*, *Le Patriote* ;
- les bimensuels : *l'Événement* et *Le Reporter*, *Le messenger* et *Libération*.

La méthodologie observée diffère en fonction du type de média (média audiovisuel ou Presse écrite).

Au niveau des médias audiovisuels, l'observation s'est déroulée en trois phases :

- une première phase a consisté en l'identification dans les grilles de programmes des médias soumis à l'observation, des émissions susceptibles de contenir des informations politiques.
- la deuxième phase a consisté en l'enregistrement des émissions identifiées dans les grilles de programmes.
- la troisième phase est celle de l'écoute et /ou du visionnage. Elle permet de déterminer l'événement et les acteurs ayant bénéficié de temps d'antenne et/ou de parole, et de les consigner dans des tableaux statistiques.

La sommation des statistiques de temps d'antenne et de parole permet d'apprécier l'équilibre et le pluralisme de l'information.

Traditionnellement, cet équilibre était apprécié sur la base des temps d'antenne et de parole affectés à trois principaux acteurs par les médias, conformément à la règle des trois tiers, les trois principaux acteurs étant :

- le gouvernement,
- la majorité,
- l'opposition.

L'application de la règle des 3/3 (ou des 4/4 vers laquelle l'on tend) n'a pas toujours une grande signification politique en Afrique en raison de spécificités diverses suivant la configuration même des démocraties pour la plupart émergentes.

Dans un tel contexte, le pluralisme et l'équilibre de l'information doivent se mesurer à l'effort d'impartialité que font les médias pour traduire toutes les opinions émanant des partis politiques et des autres acteurs de la vie nationale.

Compte tenu de la configuration de la classe politique nationale et du rôle de plus en plus actif que prend la société civile dans notre pays, une statistique des données les concernant a été établie. Ainsi l'étude d'observation prend-elle en compte, outre l'Assemblée Nationale, la Présidence du Faso, le Gouvernement et la Société civile, les autres composantes (institutions publiques) rangées dans la rubrique « autres institutions », pour donner, dans la période de référence, une vue globale de la couverture médiatique des activités des principaux acteurs de la vie nationale.

Au niveau de la Presse écrite, le monitoring a consisté à apprécier, d'une part la place accordée par les journaux aux partis politiques, et d'autre part à évaluer le respect des règles d'éthique et de déontologie propres à la profession.

Les critères du pluralisme et de l'équilibre de l'information sont déterminés en fonction de deux indicateurs. Le premier est le **nombre de partis ou formations politiques** ayant bénéficié des colonnes. Le second est le **nombre de pages occupées** et le **nombre d'images attribuées**. L'appréciation ne tient pas compte des disparités (de forme ou de fond) qui existent entre ces organes de presse qui, en tout état de cause, exercent une fonction d'intérêt général.

Contrairement à l'audiovisuel où les composantes comme la société civile, le gouvernement et les autres institutions sont prises en compte dans le contrôle du respect du pluralisme et de l'équilibre de l'information, au niveau de la presse écrite l'évaluation du respect du principe ci-dessus mentionné ne concerne que les partis ou formations politiques.

Le contrôle du respect de l'éthique et de la déontologie a consisté à répertorier les cas de manquements contenus dans l'ensemble des journaux, selon les dispositions des codes de l'information et de la publicité et celles de la charte des journalistes du Burkina Faso.

Le présent rapport s'articule autour de deux grands axes que sont : l'observation du pluralisme et de l'équilibre de l'information (A) et l'appréciation des résultats des observations (B).

A - De l'observation du le pluralisme et l'équilibre de l'information

I - Au niveau des médias audiovisuels

1- Des médias audiovisuels publics (RTB et Radio Bobo)

Tableau n°1 : Récapitulatif des temps d'antenne et de parole des acteurs institutionnels sur la Radiodiffusion Télévision du Burkina (RTB)

MEDIAS ACTEURS	TNB (synthèse de juin)		RNB (synthèse de 2 mois)		RTB		% TA	% TP
	TA	TP	TA	TP	TA	TP		
PRESIDENCE	34'	2' 27"	27' 57"	37"	1h1'57"	3'04"	3,05	0,38
GOVERNEMENT	19h 05'	9h 59'	8h 55'36"	2h 50' 3"	28h04'36"	11h49'3"	82,98	90,15
ASSEMBLEE NATIONALE	30' 21"	4'24"	10'34"	--	34'45"	10'34"	1,71	1,34
AUTRES INSTITUTIONS	32'	3'45"	3h36'49"	1h00'05"	4h08'49"	1h03'50"	12,25	8,11
TOTAL GENERAL	20h38'21"	10h09'36"	5h10'57"	3h50'45"	33h49'07"	14h00'21"	100%	100%

NB1 : TA : Temps d'Antenne

TP : Temps de Parole

NB : Pour des raisons d'ordre technique, les données des mois d'avril et de mai n'ont pu être collectées sur la TNB. Malgré cela, le rapport des données disponibles permet de se faire une idée d'ensemble des tendances entre les différents acteurs.

Tableau n°2 : Récapitulatif des temps d'antenne et de parole de la société civile sur la Radiodiffusion Télévision du Burkina (RTB)

MEDIAS ACTEURS	TNB (synthèse de juin)		RNB (synthèse de 2 mois)		RTB		% TA	% TP
	TA	TP	TA	TP	TA	TP		
SOCIETE CIVILE	21'12''	06'07''	1h1'28''	24'46''	1h22'40''	30'53''	100%	100%
TOTAL GENERAL	21'12''	06'07''	1h1'28''	24'46''	1h22'40''	30'53''	100%	100%

Tableau n°3 : Récapitulatif des temps d'antenne et de parole des partis politiques sur la Radiodiffusion Télévision du Burkina (RTB)

MEDIAS ACTEURS	TNB (Synthèse de juin)		RNB (synthèse de 2 mois)		RTB		% TA	% TP
	TA	TP	TA	TP	TA	TP		
CDP	07'30''	06'21''	37'51''	26'52''	45'21''	33'13''	41,12	58,32
MPB	--	--	--	03'20''	--	03'20''	--	5,85
PUND	04'04''	52''	10'27''	03'49''	14'31''	04'41''	13,16	8,22
FASO METBA	--	--	02'17''	02'17''	02'17''	02'17''	2,07	4
RDEB	01'50''	48''	07'24''	01'27''	09'14''	02'15''	8,37	3,95
CFP	--	--	01'28''	01'08''	01'28''	1'08''	1,33	1,99
FFS	--	--	13''	13''	13''	13''	0,19	0,38
RFI/PJB	--	--	01'05''	01'05''	01'05''	01'05''	0,98	1,9
CFOB	02'45''	01'05''	07'24''	58''	10'09''	02'03''	9,2	3,59
ADF/RDA	10'58''	02'28''	--	--	10'58''	02'28''	9,94	4,33
UNDD	02'44''	47''	--	--	02'44''	47''	2,47	1,37
UPC	09'33''	02'40''	--	--	09'33''	02'40''	8,66	4,68
TOTAL GENERAL	41'07''	15'48''	1h08'29''	41'09''	1h50'16''	56'57''	100%	100%

Tableau n°4 : Comparaison des temps d'antenne et de parole par les principaux acteurs institutionnels, politiques et de la société civile sur la Radiodiffusion Télévision du Burkina (RTB)

ACTEURS	TNB (synthèse de juin)		RNB (synthèse de 2 mois)		RTB		% TA	% TP
	TA	TP	TA	TP	TA	TP		
SOCIETE CIVILE	21'12"	06'07"	1h1'28"	24'46"	1h22'40"	30'53"	3,71	3,32
INSTITUTIONS	20h38'21"	10h09'36"	5h10'57"	3h50'45"	33h49'07"	14h00'21"	91,3	90,53
PARTIS POLITIQUES	41'07"	15'48"	1h08'29"	41'09"	1h50'16"	56'57"	4,96	6,13
TOTAL GENERAL	21h40'40"	10h31'31"	7h20'54"	4h56'40"	37h02'14"	15h28'11"	100	100

2 - Des médias audiovisuels privés (Canal 3)

Tableau n°1 : Synthèse des temps d'antenne et de parole des acteurs institutionnels sur la Télévision privée CANAL3

ACTEURS POLITIQUES	TA	TP	% TA	% TP
PRESIDENCE	1H52'33"	6'51"	17,59	3,83
GOVERNEMENT	7H22'30"	2h38'42"	69,15	88,88
ASSEMBLEE NATIONALE	10'55"	--	1,7	--
AUTRES INSTITUTIONS	1H13'50"	13'	11,54	7,28
TOTAL GENERAL	10H39'48"	2H58'33"	100%	100%

Tableau N°2 : Synthèse des temps d'antenne et de parole des acteurs de la société civile sur la Télévision privée Canal3

ACTEURS POLITIQUES	TA	TP	% TA
SOCIETE CIVILE	5H22'48"	3H13'46"	100%
TOTAL GENERAL	5H22'48"	3H13'46"	100%

Tableau n° 3 : Synthèse des temps d'antenne et de parole des partis politiques sur la Télévision privée Canal3

ACTEURS POLITIQUES	TA	TP	% TA	%TP
CDP	18'33"	12'02"	6,05	6,91
PAI	13'57"	02'06"	4,55	1,2
CFOB	51'49"	31'17"	16,9	17,97
GDP	2H57'51"	1H45'00"	58,01	60,33
PAREN	12'58"	05'12"	4,22	2,98
UNDD	09'10"	05'28"	2,99	3,14
Le groupe des Refondateurs	05'56"	04'38"	1,93	2,66
FFS	03'09"	52"	1,02	0,49
PRDF	06'08"	03'42"	2	2,12
ADF/RDA	03'26"	01'24"	1,11	0,8
RPP	03'36"	02'21"	11,17	0,13
TOTAL GENERAL	5h06'33"	2h54'02"	100%	100%

Tableau n°4 : Comparaison des temps d'antenne et de parole des principaux acteurs institutionnels, politiques et de la société civile sur la Télévision privée Canal3

ACTEURS	TA	TP	% TA	% TP
SOCIETE CIVILE	5h22'48"	3h13'46"	25,44	35,52
INSTITUTIONS	10h39'48"	2h57'42"	50,42	32,57
PARTIS POLITIQUES	5h06'	2h54'	24,16	31,89
TOTAL GENERAL	21h08'36"	9h05'28"	100	100

II - Au niveau de la presse écrite

Tableau n°1 : Des données recueillies dans les quotidiens

A. P \ O.P	<i>Sidwaya</i>				<i>Le Pays</i>				<i>L'Observateur Paalga</i>			
	NP	%	NI	%	NP	%	NI	%	NP	%	NI	%
ADF/RDA	02	13.33	07	18.91	01	05.26	4	11.42	02	11.42	02	07.69
CDP	03	20	07	18.91	02	10.52	4	11.42	02	11.42	01	03.84
CNPB	---	---	---	---	---	---	---	---	2 ½	14.28	00	00
PAI	1 ¼	08.33	04	10.81	1/2	02.63	03	08.57	1/2	02.85	01	03.84
PIB	1/4	01.66	01	2.70	---	---	---	---	1/2	02.85	01	03.84
PPD	--	--	---	--	01	05.26	00	00	---	---	---	---
PUND	1/2	03.33	02	5.40	01	05.26	02	05.71	01	05.71	02	07.69
RDEBF	---	---	---	---	1/2	02.63	00	00	1/2	02.85	01	03.84
RDS	---	---	---	---	---	---	---	---	01	05.71	00	00
RFI / PJB	1/2	3.33	02	5.40	1/2	05.26	01	02.85	--	--	--	--
RPF	---	---	---	---	---	---	---	---	01	05.71	00	00
RPN	--	---	---	---	1 ½	07.89	01	02.85	---	---	---	---
UNDD	2 ¾	18.33	07	18.91	03	15.78	06	17.14	03	17.14	07	26.92
UNIR/PS	1 ½	10	00	00	4 ½	23.68	08	22.85	1/2	02.85	01	03.84
UPC	---	---	---	---	01	05.26	03	08.57	02	11.42	07	26.92
UPERD	3/4	05	03	8.10	---	---	---	---	01	05.71	03	11.53
UPR	1/2	03.33	00	00	1 ¾	09.21	02	05.71	---	---	---	---
UPS-MP	02	13.33	04	10.81	3/4	03.94	01	02.85	---	---	---	---
TOTAL	15	100	37	100	19	100	35	100	17 ½	100	26	100

Tableau n°2 : Des données recueillies dans les quotidiens (suite)

O.P A.P	<i>L'Express du Faso</i>				<i>Le Quotidien</i>			
	NP	%	NI	%	NP	%	NI	%
CDP	3/4	13.63	01	8.33	03	23.07	2	10
GDR	1/2	09.09	00	00	---	---	---	---
PAI	---	---	---	---	04	30.76	9	45
RDEBF	---	---	---	---	01	7.69	0	00
RFI/PJB	01	18.18	03	15	---	---	---	---
RPN	---	---	---	---	01	7.69	0	00
UNDD	3/4	13.63	02	16.66	01	7.69	3	15
UNIR/PS	1 ½	27.27	02	16.66	---	---	---	---
UPC	01	18.18	04	33.33	01	7.69	01	05
UPERD	---	---	---	---	02	15.38	05	25
TOTAL	5 ½	100	12	100	13	100	20	100

NB2 : O. P : Organes de Presse ; N. P : Nombre de Pages ; N. I : Nombre d'Images ; A.P Acteurs Politiques ; % : pourcentage

Tableau n°3 : Des données recueillies dans les périodiques

O. P	Bendré				Journal du Jeudi (JJ)				L'Hebdo				L'Indépendant			
A. P	NP	%	NI	%	NP	%	NI	%	NP	%	NI	%	N.P	%	N. I	%
RDF	---	---	---	---	---	---	---	---	02 ½	37.03	02	25	---	---	---	---
CDP	01	28.57	01	33.33	---	---	---	---	01 ¼	18.51	03	37.5	01	100	01	100
UNIR/PS	1 ½	42.85	01	33.33	--	---	---	---	---	---	---	---	---	--	---	---
UNDD	01	28.57	01	33.33	----	----	---	---	03	44.44	03	37.5	---	---	---	---
RDEBF	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	--	----	---	---	---
Total	03 ½	100	03	100	00	00	00	00	06 ¾	100	08	100	01	100	01	100

O. P	L'Opinion				San Finna				L'Événement				Le Reporter			
A. P	NP	%	NI	%	NP	%	NI	%	NP	%	NI	%	NP	%	NI	%
CDP	1 ½	100	02	100	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---
UFP	---	---	---	---	01	25	00	00	----	---	---	--	---	---	---	---
RDEBF	---	---	---	---	01	25	01	50	---	---	---	---	---	---	---	--
UNDD	---	---	---	---	01	25	01	50	---	---	---	---	---	---	---	---
GDR	----	---	----	---	01	25	00	00	---	---	---	---	---	---	---	--
Total	01 ½	00	02	00	04	100	02	100	00	00	00	00	00	00	00	00

NB3 : O. P : Organes de Presse ; N. P : Nombre de Pages ; N. I : Nombre d'Images ; A.P Acteurs Politiques ; % : pourcentage

B - Appréciation générale des résultats de l'observation

I - De l'état du pluralisme et de l'équilibre de l'information

1 - Au niveau des médias audiovisuels

1- 1 - Les médias audiovisuels publics (RTB)

a- Des institutions républicaines et des institutions publiques

Les données relatives aux institutions républicaines (Présidence du Faso, Gouvernement, Assemblée Nationale) et aux institutions publiques (ASCE, Cour des Comptes, CSC, CES, Médiateur du Faso) donnent le classement suivant :

1. le gouvernement avec 82,98% du total des temps d'antenne et 90,15% des temps de parole ;
2. les institutions publiques avec 12,25% de temps d'antenne et 8,11% de temps de parole ;
3. la Présidence du Faso avec 3,05% de temps d'antenne et 0,38% de temps de parole ;
4. L'Assemblée Nationale avec 1,71% de temps d'antenne et 1,34%, de temps de parole.

Ces statistiques mettent à nu une nette prédominance du gouvernement par rapport aux autres institutions. Cette réalité dénote d'une plus grande activité de l'exécutif, mais surtout de l'obligation de rendre compte de la gestion des affaires publiques, une exigence propre à toute démocratie.

b- Des partis politiques

Douze (12) formations ou partis politiques (majorité et opposition) ont participé au débat national, à travers la RTB. L'abondance de l'actualité à cette période est liée à l'animation de la vie politique d'une part et à la crise sociopolitique suite aux événements de Koudougou, d'autre part.

Pour ce qui est des statistiques, il est loisible de constater que le Congrès pour la Démocratie et le Progrès (CDP), parti majoritaire au pouvoir, occupe la première place, en s'octroyant 41,2% de temps d'antenne et 58,32% de temps de parole. Le CDP est suivi du PUND, parti d'opposition (13,16% de temps d'antenne et 8,22% de temps de parole). L'ADF/RDA, parti de la mouvance présidentielle, occupe la troisième place avec 9,94% de temps d'antenne et 4,33% de temps de parole. En quatrième position vient le Chef de File de l'Opposition Burkinabè (CFOB), avec 9,2% de temps d'antenne et 3,59% de temps de parole. Puis, suivent : l'UPC (opposition), 8,66% de TA et 4,68% de TP ; le RDEB (opposition), 8,37% de TA et 3,95% de TP ; le MPB, 5,85% de TP ; FASO METBA (opposition), 2,07% de TA et 4% de TP ; l'UNDD (opposition), 2,47% de TA et 1,37% de TP ; la CFP, 1,33% de TA et 1,99% de TP ; le RFI/PJB, 0,98% de TA et 1,9% de TP ; et enfin le FFS (opposition), 0,19% de TA et 0,38% de TP.

c- Analyse comparative des temps d'antenne et de parole des principaux acteurs institutionnels, politiques et de la société civile sur la RTB

Les trois acteurs ci-dessus cités sont les principaux animateurs de la vie publique au plan national.

Ainsi, le tableau comparatif dressé à cet effet donne l'ordre suivant :

- les acteurs des Institutions Républicaines et Publiques en tête avec respectivement 91,3% de temps d'antenne et 90,53% de temps de parole ;
- les partis politiques avec, 4,96% de temps d'antenne et 6,13% de temps de parole ;
- la société civile avec 3,71% de temps d'antenne et 3,32% de temps de paroles.

d- De l'appréciation des données des institutions républicaines et des institutions publiques sur la télévision privée Canal 3

Sur le plan institutionnel, l'ordre constaté sur la RTB semble être respecté au niveau de *Canal3* :

- le gouvernement, avec 69,15% du temps d'antenne et 88,88% du temps de parole ;
- la Présidence du Faso, avec, 17,59% de TA et 3,83% de TP ;

- les institutions publiques, avec 11,54% de TA et 7,28% de TP ;
- l'assemblée nationale, avec juste 1,70% de temps d'antenne.

C'est dire que le gouvernement, acteur de premier plan de la vie publique, rend compte de ses actions, comme l'exigent les principes de la gouvernance démocratique.

1- 2- Les médias audiovisuels privés (Canal3)

a - De l'appréciation des données des partis politiques sur la télévision privée Canal 3

Canal 3 a enregistré 11 acteurs politiques. Par contre, concernant les partis politiques, la télévision Canal3 se distingue en faisant la part belle à l'opposition politique dans son ensemble. Les statistiques nous dévoilent pour ce faire, l'ordre suivant :

- le GDP (opposition), avec, 58,01% de temps d'antenne et 60,33% de temps de paroles ;
- le Chef de File de l'Opposition Burkinabè qui comptabilise 16,90% de TA et 17,97% de TP ;
- Le CDP (parti majoritaire au pouvoir), avec 6,05% de TA et 6,91% de TP ;
- Viennent successivement, le PAREN (opposition), avec 4,22% de TA et 2,98% de TP ; le PAI (opposition), 4,55% de TA et 1,2% de TP ; l'UNDD (opposition), 2,99% de TA et 3,14% de TP ; le PRDF, 2% de TA et 2,12% de TP ; le groupe des Refondateurs (opposition), 1,93% de TA et 2,66% de TP ; le RPP, 1,17% de TA et 0,13% de TP ; l'ADF/RDA (mouvance), 1,11% de TA et 0,8% de TP et enfin le FFS avec, 1,02% de TA et 0,49% de TP.

b- Analyse comparative des temps d'antenne et de parole des trois principaux acteurs institutionnels, politiques et de la société civile sur la télévision privée Canal 3

Pour ce qui est de l'approche comparative des données enregistrées par acteurs de la scène publique, la télévision canal3 se distingue encore, de par le positionnement de ces trois acteurs :

1. les institutions, avec 50,43% des temps d'antenne globaux et 32,52% des temps de parole ;
2. la société civile, avec 25,44% de temps d'antenne et 35,46% de temps de parole ;
3. les partis politiques, avec 24,12% de temps d'antenne et 31,84% de temps de parole. Comme on le constate Canal 3 semble accorder plus d'espace à la Société civile qu'aux partis politiques.

2 - Au niveau de la Presse écrite

2 - 1 - Du contenu des quotidiens

Au cours de ce trimestre, les quotidiens ont ouvert leurs colonnes à 19 partis et formations politiques, à travers 70 pages et 130 illustrations. Ces chiffres sont fortement en baisse par rapport à ceux du premier trimestre qui étaient de 30 partis, 126 pages 3/4 et 251 images.

De manière individuelle, il ressort que les trois quotidiens les plus volumineux ont réservé le même traitement aux mêmes acteurs politiques au trimestre précédent. En effet, les activités de 13 partis ont été relayées par *L'Observateur Paalga* et *Le Pays* et celles de 11 partis politiques dans le quotidien d'Etat *Sidwaya*. En termes d'espace octroyé aux acteurs politiques, on constate que *Le Pays* a été le plus large avec 19 pages et 35 illustrations. Il est suivi de *L'Observateur Paalga* avec 17 pages et demie et 26 photos. *Sidwaya* semble avoir mis l'accent sur les images. Ainsi, il en a publiées 37, représentant un volume de 15 pages consacrées aux informations des partis politiques.

Les partis et formations politiques ont également bénéficié des colonnes des deux autres quotidiens, *Le Quotidien* et *l'Express du Faso*. Mais, *Le Quotidien* est celui qui leur a octroyé le plus d'espace.

En termes de visibilité des partis dans les colonnes de chaque journal, on constate que dans *Sidwaya*, les partis politiques qui ont bénéficié du plus grand nombre de pages sont respectivement le CDP, l'UNDD et l'ADF/RDA ainsi que l'UPS/MP. Alors qu'au niveau du journal *Le Pays*, ce sont l'UNIR/PS, l'UNDD et le CDP qui sont les plus visibles. Dans les colonnes du journal *Le Quotidien*, c'est le PAI et le CDP qui sont en vedette. Au niveau de

l'Observateur Paalga et *l'Express du Faso*, les acteurs politiques sont plus ou moins logés dans la même enseigne car les écarts entre eux sont assez réduits en termes d'espace occupé.

2 -2 - Du contenu des périodiques

L'ensemble des périodiques ont fait écho des informations ou activités de sept (7) partis ou formations politiques durant ce deuxième trimestre. Ils leur ont accordé 16 et 3/4 de pages d'informations avec seize (16) images illustratives. Le volume d'espace est légèrement en hausse par rapport à celui du premier trimestre qui était de quatorze (14) pages et un quart.

Concernant le contenu, on constate que *San Finna* demeure l'organe de presse qui s'est le plus intéressé aux activités des partis politiques. Il en a couvert les activités de quatre (4) à travers quatre (4) pages et deux (2) images en attribuant à chaque acteur une (1) page. Ce journal est de près suivi de *Bendré* et de *l'Hebdo du Burkina* qui ont relayé les informations de trois (3) acteurs.

Dans le premier, c'est l'UNIR/PS qui a obtenu le maximum de pages alors que dans le second c'est plutôt l'UNDD qui est le plus visible. *L'Indépendant* et *l'Opinion* se sont intéressés uniquement au CDP. Aucune information politique n'a été relevée au bénéfice des partis politiques dans *Le journal du Jeudi(JJ)*, *l'Evénement* et *Le Reporter*.

Pour ce qui est des périodiques de l'Ouest, il ressort que trois partis politiques au total ont bénéficié de 5 pages 1/6 et 9 illustrations. Il s'agit du CDP, 2 p 1/3, soit 45,15%. Il est suivi de l'UNIR/PS, 1p 5/6, soit 35,47% et l'UDPS, 1p, soit 19,38%.

Libération à lui seul cumule 3 pages ½ et 8 illustrations contre seulement 1 page 2/3 et 1 illustration pour *Le Patriote*. Il faut noter que *Le Patriote* s'est intéressé uniquement au CDP.

L'actualité sur la crise nationale qui apparaît sur 16 pages et 35 illustrations est le principal sujet retenu dans ces journaux. La politique nationale de coton au Burkina Faso a aussi été évoquée sur 8 pages et 12 illustrations.

II - Des manquements à la loi et / ou à l'éthique et la déontologie

1 - Au niveau des médias audiovisuels

1 - 1 - Du respect des grilles des programmes de certaines radios

L'appréciation des grilles de programmes tient compte du respect des termes des cahiers des charges et des missions selon lesquels aucune modification de grille de programmes ne doit se faire sans en informer le CSC. Les radios *Djam* et *Savane FM* ont été soumises à ce contrôle à **Ouagadougou**, mais aucune modification sensible n'a été constatée sur les programmes diffusés. A **Bobo-Dioulasso**, *Radio Liberté de Parler et de Communiquer (LPC)* a diffusé 231 émissions sur 231 émissions programmées, soit 100% des programmes. *Savane FM* a diffusé 149 émissions diffusées sur 149 programmées, soit un taux de réalisation de 100% et avec un taux journalier de 5,28 heures. Par contre, *Radio Evangile Développement (RED)* : n'a pas respecté sa grille de programmes pour non diffusion de certaines émissions.

1- 2 - Du respect de la décision N°2003-0001/CSI portant réglementation des émissions d'expression directe

Il s'est agi, de vérifier au quotidien, le niveau de respect de la décision n°2003-0001/CSI, portant réglementation des émissions d'expression directe sur les antennes des radiodiffusions sonores du Burkina Faso, à travers les émissions interactives que sont : "*Afféragé*" et "*Ca va ça ne va pas*" diffusées respectivement sur *Ouaga FM* et *Horizon FM*. Le contrôle du respect des articles 5 ; 6 et 7 de ladite décision a constitué la base de vérification des émissions. En rappel, l'article 5 stipule ceci : « *Pour chaque émission d'expression directe, la radio a l'obligation de garantir l'identité et les coordonnées des intervenants à l'effet de permettre aux éventuelles victimes d'user des voies légales appropriées en cas de besoin* » ;

Pour l'article 6 : « *La diffusion des émissions d'expression directe doit répondre à une éthique respectueuse de l'ordre public et des bonnes mœurs, de la personne humaine et de sa dignité, ce qui exclut les injures, la diffamation, et les atteintes à la vie privée* » ;

Le contenu de l'article 7 précise : « *La diffusion des émissions d'expression directe doit être exempte de propos violents pouvant provoquer la peur, la haine, la sédition, la dépravation ou*

encourager l'incivisme. En cas de non respect de l'article précédent, la radio doit suspendre séance tenante la poursuite de l'émission.»

Le bilan d'ensemble du contrôle effectué durant le mois de juin 2011 dénote du non respect de la décision en ses articles ci-dessus cités. Néanmoins, on constate un effort des animateurs à amener les auditeurs à bannir les propos discourtois et les injures de leur langage sur les antennes.

Cependant, il existe encore quelques imperfections qui se manifestent par des discours tendancieux ou des accusations dénuées de toute vérification préalable.

a- Des extraits de l'émission « *ça va, ça ne va pas* » de la radio *Horizon FM* :

Malgré les incessants rappels à l'ordre, la radio *Horizon FM* semble se complaire dans certains manquements. Les extraits suivants en disent plus :

- Le thème de l'émission du 9 juin était : « ***La valse des Directeurs Généraux par le gouvernement*** »

Prenant la parole, monsieur Moustapha Laabli THIOMBIANO, par ailleurs PDG de la radio, s'est exprimé en ces termes : « *Le changement des DG qui ont duré est une bonne chose, le gouvernement est à féliciter. Est-ce qu'il y a encore des DG qui se cachent là ? Ah, oui, DG/CNTB, il y a très longtemps qu'il est là-bas* ». Ces propos constituent certes une opinion, mais le fait de citer nommément une personne pourrait être assimilé à un règlement de compte.

- Le thème de l'émission du 10 juin était : « ***Les titres fonciers et leurs spéculations*** »

Monsieur THIOMBIANO soutient à l'antenne : « *Tout le pays a été acheté par ceux qui sont riches* ». Par de tels propos, la radio se constitue en relais de la rumeur malveillante, de nature à exacerber les tensions et la haine sociales à l'encontre d'une certaine composante de la société.

- Le thème de l'émission du 17 juin a porté sur : « ***Le confort dans les services publics*** »

Moustapha THIOMBIANO a saisi l'occasion pour fustiger la SONABEL pour son manque d'efforts dans la gestion des délestages. Ensuite il a affirmé : « *En cas de*

délestage, nos commissariats sont dans le noir, ce n'est pas normal, alors que le CSC dispose d'un groupe qui peut alimenter tout un quartier. Ce n'est pas normal, alors que si on nous attaque tout de suite, c'est la police qui va nous défendre. » Ceci est une comparaison déplacée qui pourrait jeter le CSC en pâture à la vindicte populaire.

- Le thème de l'émission du 22 juin portait sur : « ***L'accueil des secrétaires*** »

Beaucoup d'auditeurs anonymes s'y sont mis pour attaquer copieusement les secrétaires avec souvent des propos à la limite de la décence. Voici quelques exemples de propos malveillants : Moustapha THIOMBIANO, « *Robert Mugabe est un bandit* » ; auditeur anonyme, « *le Burkinabè est un imbécile* » ; auditrice anonyme, parlant de la crise : « *même les femmes vont descendre dans les rues de Ouaga avec des armes.* »

b- Des extraits de l'émission « *afféragé* » de la radio *Ouaga FM* :

- Dans l'émission du 1^{er} juin 2011, des auditeurs se sont indignés de la reprise en des termes pervers, d'une chanson de l'artiste burkinabè Dez Altino et qui ferait actuellement le tour des discothèques de la place. Interpellé par l'animateur de l'émission sur cette dérive, le CSC n'a pas pu se prononcer faute d'avoir retrouvé l'album en question.
- Dans l'émission du 21 juin, l'animateur a qualifié le DG de l'hôpital Yalgado de détourneur. « *Je ne sais pas pourquoi on peut nommer ce monsieur qui a mis l'hôpital SANOU Souro à genoux, à un poste de ce genre. Allez-y voir sa gestion au niveau de l'hôpital SANOU Souro, il y a laissé un trou béant* », a soutenu l'animateur de l'émission. En outre, il poursuit que des médecins de l'hôpital SANOU Souro l'ont contacté pour se plaindre de la qualité des repas à eux servis. Ces derniers, dit-il, « *sont obligés d'abandonner les malades pour aller manger dehors, lorsqu'ils sont de garde ; ce n'est pas normal tout ça là !* »
- Le 23 juin, un auditeur anonyme a tenu à attirer l'attention de l'institution sur la présence de plus en plus accrue de publicités sur des boissons alcooliques dans l'espace public. A ce sujet, le CSC a fait une mise au point sur les dispositions de la loi relative au taux d'alcool autorisé dans la publicité (10% maximum).

- Le 28 juin, l'animateur a fustigé le fait que les pharmacies de garde soient les seules autorisées à ouvrir à certaines heures. Cela causerait selon lui, un préjudice énorme à la population en cas de besoin. Pour lui, ces « boutiques là » (terme sur lequel il a insisté) doivent être autorisées à ouvrir à tout moment. Comme on constate, le terme boutique sied mal dans ce contexte.

II - 2 - Au niveau de la Presse écrite

Au cours de ce deuxième trimestre de l'année 2011, un certain nombre de manquements ont été constatés dans les colonnes de plusieurs titres. Ces atteintes sont relatives à la publication *d'écrits à caractère diffamatoire, injurieux, attentatoire au droit à l'image*, et à *la publication d'images choquantes ou erronées*. Les journaux concernés par l'une ou l'autre de ces atteintes sont : *L'Observateur Paalga, Le Pays, L'Express du Faso, Le Quotidien, L'Événement, San Finna, Libération et Bendré*.

Il est à souligner l'irrégularité de parution du journal *Le Patriote*, le non respect du dépôt légal par *Le Messenger* et le non respect du droit à l'image *par Libération*

1 - Les écrits à caractère diffamatoire

Des écrits à caractère diffamatoire ont été constatés dans les colonnes du bimensuel *L'Événement*. Il s'agit de deux articles parus dans la livraison n°210 du 25 mai 2011. Le premier, intitulé « *BICIA-B 400 millions pour tuer la lutte ?* » publié à la page 4 et le second article intitulé « *BICIA-B, Luc A. TIAO au pied du mur* ». Suite à une plainte du Directeur Général de la BICIA-B en date du 07 juin 2011, le Conseil a estimé que lesdits écrits tombaient sous le coup de l'article 109 du Code de l'Information. Ils contiennent des allégations de nature à porter atteinte à l'honneur et à la crédibilité du plaignant du fait qu'elles ne sont pas accompagnées de preuves concrètes.

En outre, le caractère partisan et partial dans la narration des faits et le manque de recoupement équilibré des sources d'informations laissent transparaître une intention de nuire. Nulle part dans la relation des faits, le journal n'expose la version de la partie incriminée. L'auteur prend exclusivement faits et causes pour les agents de la banque et semble considérer les arguments de ceux-ci comme des vérités établies. Ce faisant, ces écrits sont également

contraires à l'article 8 de la charte déontologique des journalistes burkinabè qui stipule : « **Afin de sauvegarder la dignité de la profession, le journaliste burkinabè doit éviter à tout prix de verser dans la partialité et l'esprit partisan.** »

Après une audition par le CSC, le Directeur de publication a été rappelé à l'ordre et invité à plus de rigueur dans le traitement de l'information.

2 - L'article à caractère injurieux

Cet écrit a été également relevé dans les colonnes du bimensuel *L'Événement*, dans son édition n°208 du 25 avril 2011 à travers l'article intitulé : « **Gbagbo : L'imbécile** » annoncé à *la Une*. Le caractère injurieux de l'article se trouve principalement dans le titre voire dans le terme « imbécile » qui, dans le contexte socioculturel national, entre dans la définition de l'injure comme « *toute expression outrageante, terme de mépris ou invective qui ne renferme l'imputation d'aucun fait [...]* » contenue dans l'article 109 alinéa 2 du code de l'information. Au regard de ce manquement, le journal a été invité à plus de rigueur professionnelle dans le traitement de l'information.

3 - Publication de fausses images

Ce manquement a été constaté au journal *San Finna* dans son édition n°613 du 25 avril au 1^{er} mai 2011. Pour illustrer un article relatif à l'arrestation de l'ex Président ivoirien Laurent Gbagbo, le journal a publié une photo montrant un nombre impressionnant de corps étalés par terre. Cette photo comporte la légende suivante : « A la résidence de Laurent Gbagbo le 11/04/2011/ Un carnage qu'on voudrait passer sous silence ». L'image qui n'a été utilisée par aucun organe de presse classique a été publiée sans mention du crédit photo ni de la source. Elle fait d'ailleurs partie de nombreuses images qui circulent sur internet dont la plupart ne visent que la désinformation.

4 - Publication d'images choquantes

Cette atteinte à l'éthique de l'information a été observée dans *L'Observateur Paalga, Le Pays et l'Express du Faso*. Dans son édition numéro 7882 du 17 mai 2011, *L'Observateur Paalga* a publié à sa page 19 l'image (portrait) d'une personne défigurée suite à un accident de la circulation. La photo présente la victime la tête et la moitié du visage bandées en illustration d'un article intitulé : « Accident à Sakoinzé : quatre (04) morts et de nombreux blessés ».

L'horreur que dégage l'image recommandait que le journal ne la publie pas, d'autant plus qu'elle semblait plutôt provoquer l'indignation.

Ce même manquement a été constaté à la page 11 de la livraison n°7904 du vendredi 17 juin 2011 du même journal à travers la publication de la photo d'un bébé né avec une malformation congénitale.

La publication de ce genre d'images a aussi été observée à maintes reprises dans les colonnes du quotidien **Le Pays**. Il s'agit de l'image montrant un bébé tout nu atteint d'une malformation causée par le tétanos. Elle illustre une publicité signée du ministère de la Santé en collaboration avec l'UNICEF et relative au troisième passage de la campagne de vaccination contre le tétanos. L'image a été publiée dans plusieurs éditions du journal. confère numéros 4874 du 27 mai et 4875 du 30 mai 2011.

Le cas de **L'Express du Faso** concerne la publication à *la Une* de la livraison 3053 du 16 juin 2011 de la photo d'un enfant vêtu de haillons, couché à même le sol et ayant une sébile. Quand bien même la photo aurait été publiée pour choquer et faire prendre conscience du phénomène de la mendicité, elle est susceptible de porter atteinte à la dignité de l'enfance en général et à celle de l'enfant photographié en particulier.

5 - De l'atteinte aux droits à l'image et à la présomption d'innocence

Il s'agit de la publication abusive - car faite dans des conditions dégradantes - de la photo de deux jeunes garçons présentés comme pris en flagrant délit de vol de climatiseurs. Ces publications sont le fait du journal **Le Quotidien** n°316 du 27 juin 2011 (à *la Une*) et **l'Observateur Paalga** n° 7911 du 28 juin 2011, page 11. L'hebdomadaire **Bendré**, dans le même sillage, a publié une photo des militaires mutins arrêtés à Bobo-Dioulasso et assis en rang, à même le sol et en torsos nus. Cette même image a été publiée à la page 2 du journal **Libération** n° 350 du 15 juin 2011. L'image illustrant l'article « Mutineries dans les casernes / Le pouvoir tape du point sur la table » présente en effet des mutins mis aux arrêts le visage découvert, ce qui porte en outre atteinte à leur honneur et à leur dignité.

Conclusion et recommandation

L'observation relative au pluralisme et l'équilibre de l'information révèle au niveau des médias audiovisuels une prépondérance des deux acteurs Gouvernement et Présidence du Faso sur les autres que sont l'Assemblée nationale, la Société civile et les autres institutions. Toutefois, Canal3, la chaîne privée, a également fait la part belle à la Société civile et aux partis ou formations politiques. Pour ce qui concerne l'équilibre de l'information, il a été relevé de part et d'autre des disparités notables qui gagneraient à être corrigées par ces médias.

Au niveau de la presse écrite, il ressort que les quotidiens demeurent les tribunes relayant le plus les activités de la plupart des acteurs politiques comparativement aux périodiques.

Quant aux manquements, ils sont toujours récurrents. Pour l'audiovisuel, les dérapages sont plus fréquents dans les émissions d'expression directe animée par les radios *Ouaga FM* et *Horizon FM*.

A la Presse écrite, les cas de récidive ont été constatés dans les colonnes de *l'Observateur Paalga* comme ce fut le cas au premier trimestre 2011 et de déséquilibre de l'information dans *l'Événement*.

Eu égard aux manquements constatés et les rappels à l'ordre déjà adressés à certains médias, le Conseil invite les directeurs de publication et les promoteurs de l'audiovisuel à plus de rigueur dans le traitement de l'information et à veiller à l'autorégulation à travers le respect de la déontologie journalistique.